

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la Gare
21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 11 AVRIL 2018**

Date de la convocation : 5 avril 2018

Le onze avril deux mil dix-huit à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Flagey-Echezeaux sous la Présidence de M. Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 88

Présents : 26

Nombre de procurations : 6

Nombre de voix exprimées : 51

Suite à la réunion du 4 avril 2018, pour laquelle le quorum des personnes présentes n'a pas été atteint, la présente délibération est conforme à la réglementation.

Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VINCENT, Florence ZITO, Catherine HERVIEU (procuration de M. FAVERJON), Claude REMY (6 voix), Jean Luc ROBIOT (6 voix), Hubert POULLOT (6 voix), André DALLER (6 voix), FEUILLAT Christian (procuration de Mme MASSON), Jean-François COLLARDOT (procuration de M MARQUET (6 voix)), Roland MONGEARD, Yves PROST, Pascal VIARD (procuration de M PAPUCCI), Denis PENNING, Daniel GEOFFROY, Henri MATHEY, Guy MORELLE, Bernard BOUILLLOT (procuration de M DEMOUX), Jean Noël DUMAS (procuration de M BERTHOZ), Charles SIRUGUE, Jean Luc BOILLIN, Marc JOINIE, Jérôme TOUCHARD, Patrick JACQUET, Didier LEVEQUE, Edouard TRAPET, Yves GELIN.

Objet : Contrat de travaux Vouge 2017-2018 - Restauration de l'hydromorphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine

Le Président rappelle que le SBV a lancé en avril 2015, conformément au SAGE de la Vouge adopté le 3 mars 2014 (disposition IV-5) et à sa délibération du 18 février 2014, une « Démarche opérationnelle et concertée pour la mise en œuvre de projets de restauration de la qualité physique de la Vouge et de ses principaux affluents ». Il explique que les étapes de la démarche ont été validées successivement par le Comité de Pilotage ad hoc et le conseil syndical. Il rappelle que les avant-projets définitifs ont été présentés et adoptés le 8 novembre 2016.

Dans ce cadre, avec l'accord des représentants des communes concernées, des représentants de la chambre d'agriculture de Côte d'Or, des propriétaires et exploitants riverains, le SBV a délibéré (B1703) afin d'engager la rédaction de l'autorisation environnementale et l'enquête publique sur les deux sites-projet.

Le Président explique que l'enquête publique s'est déroulée entre le 28 février et le 16 mars 2018 et dit qu'aucune demande n'a été formulée sur le site-projet de la Vouge à Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine.

Le Président propose de solliciter Madame la Préfète pour la prise de l'arrêté préfectoral autorisant le SBV à engager les travaux de restauration de l'hydromorphologie sur le projet de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine se réaliser.

Le Président rappelle que le financement exceptionnel de 80% du montant HT, obtenu dans le cadre du contrat 2017-2018, ne pourra vraisemblablement plus être envisagé au-delà des dates prévues dans ce document, eu égard aux réductions de budget de l'Agence de l'eau RM&C.

Le Président demande à l'assemblée de confirmer sa délégation au bureau, afin que celui-ci puisse délibérer dans les limites du budget (Pm 140 000 € TTC) alloué à la démarche (enquête publique et travaux), dans le BP 2018 et au contrat de travaux 2017-2018, dès lors où le SBV aura obtenu un arrêté préfectoral lui autorisant à engager les travaux de restauration de l'hydromorphologie sur le site de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOTE que la démarche sur le site-projet de la Vouge a été acceptée lors de l'enquête publique ;
- CHARGE et AUTORISE le Bureau et le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les délibérations et demandes de financement à prendre sur le site-projet de la Vouge ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2018 et si nécessaire de 2019.

Fait et délibéré les Jour, Mois et
An ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Président
Jean François COLLARDOT

